



## → TREXpert

## Le saviez-vous?

### Exercice 1: Registre du commerce

Vous voyez ci-dessous la reproduction d'un extrait incorrect de la Feuille officielle suisse du commerce:

Aqui-Media AG, à Zurich, Bergstrasse 13, Société anonyme (nouvelle inscription). Statuts: 6 avril 2009. But: édition et distribution de produits imprimés; peut faire commerce de marchandises en tout genre, octroyer des emprunts, prendre des participations au capital d'autres entreprises et acquérir, posséder et vendre des terrains.  
Capital-actions: CHF 100 000.–, entièrement libéré, 100 actions au porteur de CHF 1000.–, Cession d'actions conformément aux statuts. Organe de publication: FOSC. Personnes inscrites: Bruno Meier de et à Zurich, président du conseil d'administration, avec signature individuelle; Peter Marti de Greifensee à Zurich, avec procuration individuelle. Actionnaires: Maria Hüsler de et à Uster, Stefan Müller de Stäfa à Zurich, Konrad Holzer de Zoug à Zurich. Organe de révision: Buchhaltungs- und Revisions-AG à Zurich.

1. Cet extrait ne correspond certainement pas à la publication originale. L'extrait ci-dessus contient une indication qui ne figure pas dans l'original et une autre indication qui est certainement fausse. De quelles indications s'agit-il?
2. Pourquoi la **société** Aqui-Media AG n'est-elle pas admissible s'il existe déjà une société Aco-Media AG avec siège à Zurich (inscrite depuis 2005; distribution de produits de grande consommation pour imprimeries)?
3. Faites une proposition de modification de la société afin qu'elle soit admissible.

#### Solution

1. Indication des actionnaires  
Il n'est pas possible de régler la cession d'actions au porteur.
2. Danger de confusion
3. Editions Aqui-Media AG

### Exercice 2: Contrat de travail individuel

Quand les rapports de travail suivants prendront-ils fin si l'employeur les résilie dans les délais corrects?

#### Début des rapports de travail

1. 2 février 2010
2. 4 avril 2010 (temps d'essai 1 mois)
3. 8 février 2000
4. 14 mars 2009, chômage partiel à partir du 1<sup>er</sup> juin 2010

#### Décision de résiliation

- 1<sup>er</sup> juin 2010
- 30 mai 2010
- 23 janvier 2010
- 1<sup>er</sup> juillet 2010

#### Solution

1. 31 juillet 2010
2. 30 juin 2010
3. 30 avril 2010
4. 30 septembre 2010

### Exercice 3: Comptabilité

Le décompte d'exploitation d'une entreprise des arts et métiers comporte les chiffres suivants:

Coût de production	CHF 2500000.–
Délimitations objectives selon le tableau de répartition des charges	+ CHF 200000.–

Tous les produits fabriqués ont été vendus; le stock de produits en cours n'a pas varié. Le compte de pertes et profits de la comptabilité financière indique un chiffre d'affaires net résultant de la vente de produits de CHF 4000000.– et un bénéfice résultant de la vente d'objets immobiliers (objets immobiliers non-opérationnels) de CHF 150000.–.

1. Quel est le **bénéfice opérationnel** effectif?
2. Quel est le bénéfice global effectif?
3. Quel est le bénéfice opérationnel selon la comptabilité financière?

#### Solution

1. CHF 1500000.–
2. CHF 1650000.–
3. CHF 1300000.–

#### → Votre institut de formation en Romandie:

Institut Romand d'Etudes Fiduciaires  
Avenue des Baumettes 11, 1020 Renens, tél. 021 671 30 25  
fax 021 671 30 26, info@iref.ch, www.iref.ch